

Études pour la rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui
Observatoire Francophone du Français Contemporain

Section française

Lettre ÉROFA

N° 7

Réunion du 20 juin 2011

Présents : J.-C. Anizan, C. Gruaz, P. Jeudy, P. Launay, G. Legros, L. Louvel, C. Martinez, M. Maynadier, F. Rullier-Theuret.

Excusés : F. Bottois, C. Fondet, L. Sommant.

Et les présences épistolaires (!) actives québécoise, belge, suisse et française.

Lors de la réunion du 20 juin 2001 dans les locaux du CILF, François Rullier-Theuret, de l'Université de Paris IV Sorbonne, auteur du dictionnaire orthographique Larousse, venue d'Abu Dhabi où elle est en détachement, et Martial Maynadier, de l'Université de Rouen, ont rejoint notre groupe de travail. Nous avons invité Georges Legros à venir de Bruxelles pour participer aux débats.

L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

L'ordre du jour était la préparation du fascicule sur l'accord du participe passé.

La discussion a porté sur les principes généraux et l'accord du participe passé avec *avoir*. Les remarques reçues oralement ou par courriel ont été examinées.

Faute de temps, l'accord du participe passé avec *être* est reporté à une prochaine réunion.

Le principe sur lequel reposent nos études est de construire un *enchaînement logique reposant sur des fondations théoriques clairement définies*. La démarche est de type *hypothético-déductif* : à partir d'une règle première on déduit une hypothèse de niveau supérieur, si – et seulement si – l'argumentation justifie l'hypothèse, celle-ci devient règle.

Avant d'engager le débat sur le texte, un point fondamental a été longuement débattu : la place de la sémantique et de la syntaxe dans l'analyse.

Depuis Port-Royal au XVII^e siècle jusqu'à la générative en passant par Noël et Chapsal au XIX^e, les justifications des accords du participe passé ont été essentiellement sémantiques.

Cela a abouti à l'imbroglia actuel. Ce qui n'a rien de surprenant puisque si la sémantique et la syntaxe se rejoignent sur un certain nombre de points, il demeure **qu'elles s'opposent radicalement sur d'autres** (on n'écrit pas *Les noces est festif* bien que *noces* soit synonyme de *mariage*). La question qui se pose alors est : qui doit avoir la primauté ? La réponse retenue dans les études ÉROFA est : la syntaxe. Une preuve de la relative indépendance de la syntaxe et de la sémantique est que les langues européennes, pour ne parler que d'elles, ont globalement le même univers sémantique mais des syntaxes fort différentes.

Plus généralement, il semble vain de chercher une vérité ou une logique « immanentes » ou « profondes » à l'accord du PP. On pourrait fort bien imaginer la disparition de tout accord du PP avec *être* comme avec *avoir* ou, au contraire, un accord avec le sujet grammatical pour les deux. L'anglais par exemple ignore tout accord avec l'un comme avec l'autre. Le choix de ÉROFA est de prendre appui sur ce qui existe, c'est-à-dire sur les conventions basiques actuelles de l'orthographe, et, en ce qui concerne l'accord du PP, sur les règles syntaxiques fondamentales qui en sont le noyau dur.

Par ailleurs, l'étude de l'accord du PP ne relève pas seulement de la grammaire, mais aussi, comme toute recherche, de l'épistémologie.

La démarche hypothético-déductive apparaît la plus pertinente pour proposer des avancées significatives.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Les règles premières** : le principe en est accepté. La formulation « Règles premières » a été préférée à « Règles de base ».

- **Les paragraphes « Le PP est verbal ou adjectival » et « Le donneur d'accord syntaxique »** : la suppression de ces paragraphes a été envisagée. Mais leur pertinence argumentative dans l'étude des accords du participe passé impose leur maintien. Il conviendra d'examiner la place qui leur sera réservée dans la version définitive dans laquelle doivent être pris en compte à la fois la simplicité de la présentation et l'argumentation car si nous sommes tous d'accord pour que le texte soit simple (cela figure dans la présentation de ÉROFA qui est sur le site), ne nous y trompons pas : il ne suffit pas que l'on dise que l'on ne fait jamais l'accord avec *avoir* pour que nous soyons suivis par les usagers et encore moins par les grammairiens. **Il faut le démontrer par des arguments aussi logiques que possible.**

- **Support/apport, donneur/receveur**

Si un support peut être un donneur et un apport un receveur, cela n'est pas le cas général : selon les règles actuelles, dans *La tartine que Pierre a mangée*, *tartine*, antécédent de *que*, est support et donneur, *mangée* est apport et receveur, alors que dans *Pierre a mangé une tartine*, *tartine* est support mais n'est pas donneur et *mangé* est apport mais n'est pas receveur : décider que *tartine* est à la fois apport et donneur imposerait d'écrire *mangée* dans **Pierre a mangée une tartine*.

- **Les structures prototypiques** : un actant avec *être*, deux actants avec *avoir*, ont été retenues.

LES RÈGLES D'ACCORD DU PP AVEC AVOIR

En résumé, les règles établies à l'issue de l'argumentation sont les suivantes :

► **Règle première avoir 1** : Le participe passé des temps composés avec *avoir* ne s'accorde pas.

Ex. *elles ont mangé* (par opposition à *elles sont mangées*).

► **Règle *avoir* 2** : Le participe passé des temps composés avec *avoir* ne s'accorde pas, quelle que soit la position du complément d'objet direct.

Ex. *La pomme qu'ils ont mangé*

Ex. *La maison que Pierre a construit*

Ex. *La pianiste que j'ai entendu jouer*

Ex. *Les airs que j'ai entendu jouer*

Ex. *Des pommes, combien en as-tu mangé ?*

Remarque : L'objection selon laquelle le non-accord du PP *entendu* entraîne une perte d'information est certes recevable mais infondée : qui imaginerait que la pianiste est jouée et que ce sont les airs qui jouent ? Le sens ne doit pas écarter le bon sens.

RÈGLE PP AVOIR FINALE : LE PARTICIPE PASSÉ CONSTRUIT AVEC AVOIR NE S'ACCORDE JAMAIS.

Rappelons à nouveau que l'optique dans laquelle nous nous situons est celle d'une étude et non pas d'une réforme immédiate. Dans l'optique d'une réforme, il conviendrait d'examiner la position à retenir concernant par exemple une phrase telle que *La maison que Pierre a construit*, phrase qui remet en cause l'oral actuel. La consigne des *Rectifications* de 1990 selon laquelle « aucune des deux formes ne peut être considérée comme fautive » serait vraisemblablement adoptée.

Notre propos est d'orienter l'évolution de l'orthographe par le renforcement des règles de base de l'orthographe actuelle et la réduction des exceptions afin de faire prendre conscience aux professionnels comme aux usagers que nos conclusions pourraient effectivement faire l'objet d'une réforme.

Claude Gruaz
Président de ÉROFA.